



Rapport du COR du 21 novembre 2019 :

« Perspectives des retraites en France à l'horizon 2030 »

L'analyse de l' UNSA Retraités

L'origine de ce rapport

Il s'agit d'une commande du Premier ministre, dans le contexte de la préparation de la réforme des retraites. Le gouvernement et le Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites souhaitent que notamment que le nouveau système de retraite soit à l'équilibre en 2025, l'année de sa mise en œuvre.

En conséquence, le Premier ministre a demandé au Conseil d'orientation des retraites d'établir « sur le fondement d'hypothèses et de constats partagés, un état de la situation financière de notre système actuel de retraite, d'aujourd'hui jusqu'à 2030. »

Ce diagnostic sera complété, « comme le font traditionnellement les rapports du COR, [par] la contribution que pourrait apporter chacun des trois leviers que sont le montant de la pension moyenne, l'âge moyen de départ à la retraite et le taux de prélèvement, au redressement de l'équilibre financier en 2025 ».

Le rapport du 21 novembre a donc pour objet d'analyser les données paramétriques qui pourraient conduire à la restauration de l'équilibre du système des retraites.

Les retraités ayant déjà liquidé leurs droits à pension sont concernés par ce rapport, puisque l'un des trois leviers mobilisables pour parvenir à cet équilibre jouerait sur le montant de la pension moyenne.

Un contexte qui appelle des remarques :

Les fuites concernant ce rapport, ou au moins sa synthèse, survenues dès le 18 novembre, on fait l'objet d'une exploitation médiatique visant comme à l'accoutumée à dramatiser à l'excès l'état de notre système des retraites.

L'analyse, même rapide de ce document, atteste au contraire que les constats et perspectives établis en novembre 2019 diffèrent peu des perspectives dessinées par le rapport annuel publié en juin 2019.

Il est toutefois intéressant de mesurer l'impact des pistes étudiées par le COR pour maintenir l'équilibre financier de notre système des retraites.

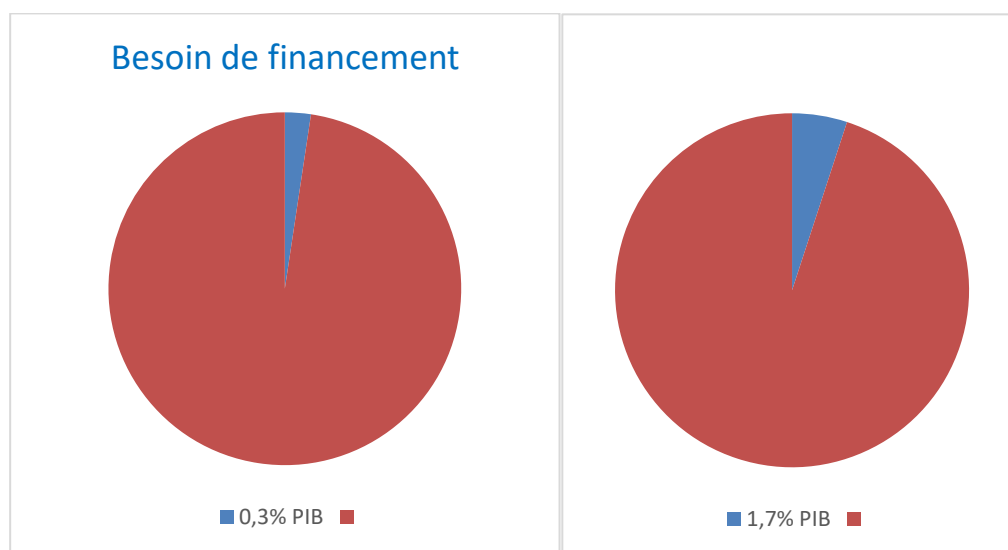
La situation du système des retraites estimée par le COR pour la période 2020-2030

I) Les grands équilibres

Selon le COR, quel que soit le scénario économique retenu, **la part des dépenses de retraite dans le Produit Intérieur Brut, qui était de 13,8 % en 2018, serait stable ou très proche de son niveau de 2018 sur la période de projection envisagée, c'est-à-dire jusqu'en 2030.**

Le vieillissement de la population devrait continuer à dégrader le rapport entre cotisants et retraités qui passerait de 1.7 cotisant pour un retraité en 2018 à 1.6 en 2030. Mais cette évolution serait compensée par une progression de la pension moyenne inférieure à celle du revenu d'activité, du fait des mécanismes d'indexation des pensions reposant sur l'inflation.

Le COR prévoit pour 2025 un déficit du financement du système des retraites de l'ordre de 0.3% à 0.7% du PIB selon les scénarios et modes d'arbitrage retenus, soit un besoin de financement compris entre 7.9 milliards et 17.2 milliards d'euros sur une dépense totale de 324.9 milliards en 2018, (ce qui correspond à un besoin de financement variant entre 2.4 % et 5% du montant total des dépenses de retraite actuelles) .



Il faut noter que les différents régimes de retraite disposent actuellement d'une réserve totale évaluée à 5.6% du PIB (6% de réserves constituées par les différents régimes de retraites, 1.6% du PIB détenu par le fonds de Réserve des Retraites, mais 2% de dettes à la CADES)

II) Les paramètres démographiques :

Le taux de fécondité devrait être orienté à la baisse, passant de 1.95 à 1.8 enfant par femme entre 2018 et la période 2020-2030, mais cette donnée n'a pas d'incidence sur la population active pour la période considérée.

La mortalité continuerait quant à elle de baisser, ce qui se traduirait notamment par des gains d'espérance de vie à 60 ans de 2 ans entre 2016 et 2030 pour les hommes et de 1,4 an pour les femmes dans le cadre du scénario central de l'INSEE.

Le solde migratoire est estimé à + 70 000 personnes par an par le COR sur la période 2020-2030.

Entre 2020 et 2030, le nombre de plus de 65 ans devrait progresser de +2.7 millions de personnes et la population active de 1.8 millions de personnes. Mais l'espérance de vie marquant une progression moins rapide que dans la décennie précédente, cette donnée pourrait corriger favorablement le rapport entre actifs et retraités.

III) Les scénarios économiques retenus

Le COR a travaillé sur des hypothèses de progression de la productivité du travail et donc du PIB déclinés selon quatre scénarios : croissance à 1%, croissance à 1.3%, croissance à 1.5% et croissance à 1.8%). Entre les scénarios extrêmes (1% et 1.8%) la différence de taux de croissance serait de 2% à l'horizon 2030.

IV) Les dépenses de retraite :

Les dépenses brutes du système de retraite s'élevaient en 2018 à 324.9 milliards d'euros : 282, 4 milliards pour les pensions de droit direct (retraite de base et complémentaire) et 35, 9 milliards pour les pensions de droits dérivés (réversion).

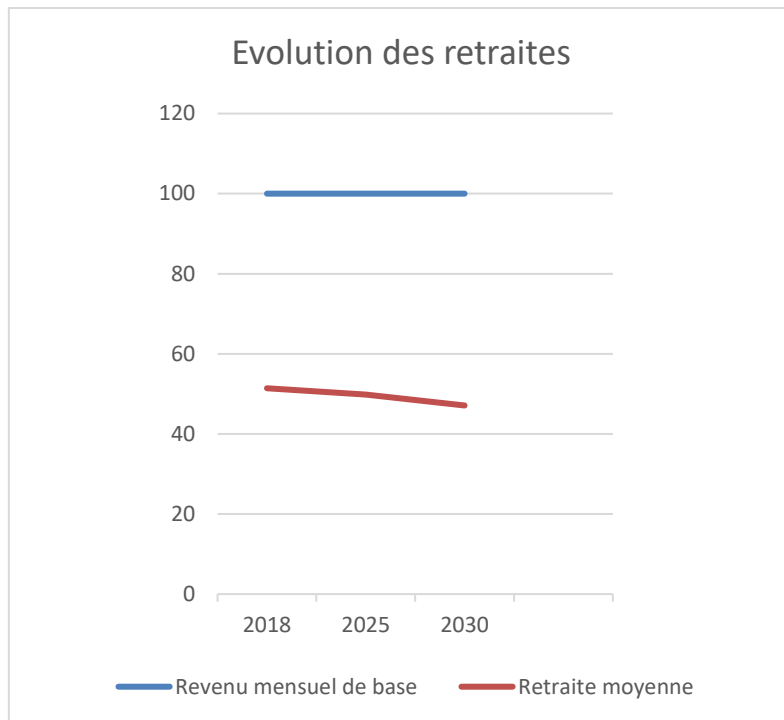
Si les pensions brutes correspondent à 13.8% du PIB, lorsqu'on retire les contributions des retraités aux dépenses sociales (CSG, RDS, CASA et assurance maladie pour les retraites complémentaires) **la part des pensions nettes dans le PIB correspond seulement à 12.7% du PIB.**

Entre 2010 et 2018, les dépenses de retraite ont progressé de 1.8 % en moyenne quand le PIB progressait de 1.3% seulement, d'où un accroissement de la part des retraites dans le PIB de 0.5 point (de 13.3 à 13.8 % du PIB). Entre 2018 et 2025, les dépenses de retraité progresseraient au même rythme que le PIB de l'ordre de 1.4% par an. La part des dépenses de retraite dans le PIB serait identique en 2025 à celle constatée en 2018.

Le COR estime que pour les 10 années à venir la part des dépenses de retraite dans le PIB serait stabilisée à 13.8%.

V) L'évolution de la pension moyenne :

La pension moyenne augmenterait moins vite que le revenu moyen d'activité . Elle passerait de 51.4% en 2018 à 49.8% en 2025 et , 47, 1% ou 48 % en 2030 selon les scénarios retenus



La pension moyenne (y compris majorations et réversions) s'élevait en 2018 à 1544 euros nets par mois. **Sur la période 2020 à 2030, elle devrait progresser de 6% soit deux fois moins vite que le revenu d'activité qui sur la même période devrait croître de 14%.**

VI) Sensibilité de l'équilibre des retraites à l'hypothèse de mortalité.

Depuis 2013, la progression de l'espérance de vie a tendance à ralentir. Si cette tendance se confirme, avec une progression de l'espérance de vie de 9 mois en 2030, par rapport à 2018, la part des dépenses de retraite dans le PIB serait moins élevée.

VII) Sensibilité de l'équilibre des retraites à l'évolution du taux de chômage.

Les hypothèses du COR sont fondées sur un taux de chômage médian à 7% sur la période. Avec une réduction du taux de chômage à 4.5%, la part des dépenses de retraite baisserait de 0.2 point de PIB en 2030. A l'inverse, avec une remontée du chômage à 10% elle progresserait.

Les pistes d'équilibre étudiées par le COR

Le COR a étudié plusieurs hypothèses pour restaurer l'équilibre des régimes de retraite à échéance 2025.

I) **Equilibre par le relèvement de l'âge d'ouverture des droits (AOD), l'allongement de la durée de cotisation ou l'insaturation d'un âge pivot.**

Quelques scénarios étudiés par le COR :

Pour restaurer l'équilibre financier du système des retraites en 2025 :

En ne jouant que sur le relèvement de l'âge d'ouverture des droits, il faudrait, il faudrait selon les scénarios du COR **relever l'âge d'ouverture des droits de 1 an à 2.3 ans**, soit selon les cas, un départ à la retraite possible à 63 ans, voire dans le cas le plus défavorable à 64.3 ans.

En jouant uniquement sur la durée d'assurance, il faudrait **majorer la durée d'assurance de 2 ans à 4.3 ans selon les scénarios**. Pour la génération 1963, la durée d'assurance requise pour un taux plein passerait de 42 ans (168 trimestres) à 44 ans (176 trimestres) voire à 46, 3 ans (185 trimestres) dans le cas le plus défavorable.

En combinant majoration de durée d'assurance et relèvement de l'âge d'ouverture des droits, il faudrait pour la génération 1963 dans le meilleur des cas **relever l'âge d'ouverture des droits de 62 ans à 62.8 ans et la durée d'assurance de 42 ans à 42.4 ans**. Dans le cas le plus défavorable, **de 62 ans à 63.8 ans pour l'ouverture des droits et de 42 ans à 42.9 ans pour la durée d'assurance pour un taux plein**.

II) **Equilibre par la désindexation des pensions**

En utilisant la désindexation des pensions comme seul levier, il faudrait abaisser la pension moyenne en euros constant de la base 100 en 2018 à un taux variant entre 98.3% et 95.7% **en 2025**, soit **une baisse comprise entre 1.7 point et 4.3 points**.

III) **Equilibre par la majoration des cotisations :**

En utilisant la majoration des cotisations comme unique levier, il faudrait **majorer les taux de cotisation de 0.7 point à 1.5 point selon les scénarios**.

Si la hausse des cotisations portait sur la seule part salariale entraînerait une moindre progression du pouvoir d'achat des salaires nets de seulement 6.4% entre 2018 et 2025 contre 7.1% sans majoration des cotisations.

IV) Les conséquences possibles de ces mesures :

Effets sur les autres dispositifs sociaux (invalidité, chômage, minima sociaux)

Un relèvement éventuel de l'âge d'ouverture des droits induit d'une part **une durée de perception plus longue des allocations** (chômage, invalidité, minima sociaux) versées aux assurés qui sont hors de l'emploi et qui les perçoivent à ce titre. D'autre part, **les assurés dans l'obligation d'attendre avant de partir à la retraite et qui ne sont pas en position de conserver leur emploi sont susceptibles de rentrer dans ces dispositifs.**

Effet sur la consommation :

Une hausse des cotisations ou une baisse des pensions amoindrirait le revenu disponible. Cette baisse du revenu engendrerait une **chute de la consommation**, donc **une baisse de l'activité** afin de s'adapter à la nouvelle demande de biens ou de services. Le chômage pourrait augmenter légèrement. Les gains effectifs de mesure de ce type seraient donc inférieurs à ceux espérés avec un calcul mécanique.

Effets sur la durée de retraite :

Avec un recul de l'âge de départ à la retraite, la durée de vie passée à la retraite serait mécaniquement réduite, même si, à moyen terme, le gain d'espérance de vie pourrait atténuer cet effet négatif.

Effet sur la pension relative :

Un départ à la retraite plus tardif induit une durée de cotisation plus importante, et donc un niveau de retraite supérieur. Mais cumulé sur une vie à la retraite plus courte, le gain en masse de la totalité de la pension perçue n'est pas forcément significatif.

Rapport du COR : sans surprise pour l'UNSA

Pour l'UNSA, le diagnostic du COR, demandé par le Premier Ministre est sans équivoque. La part des dépenses de retraite dans le PIB resterait stable. Quel que soit le scénario économique retenu, elle correspond à 13,8 % en 2018 (soit 325 milliards d'euros en 2018) et ce jusqu'en 2030.

Grâce aux efforts déjà consentis par les assurés sociaux, aucun dérapage des dépenses de retraite n'est à constater tant sur un horizon à 10 ans qu'à 50 ans. Ainsi, rien de neuf depuis juin. Pour être à l'équilibre en 2025, le système de retraites aurait besoin d'un financement compris entre 0.3 et 0.7 % du PIB, soit en moyenne 10 milliards d'euros.

En juin, le COR indiquait que ce montant était une goutte d'eau sans commune mesure avec les déficits antérieurs à l'origine des précédentes réformes. Cette analyse a d'ailleurs été réaffirmée en septembre au COR par Didier Blanchet, le Président du Comité de Suivi des Retraites. Lors de la présentation de son avis, Didier Blanchet avait qualifié le déficit courant « d'ampleur très relative ». Par ailleurs, à moyen terme, après les générations du Baby boom, le besoin dépenses de retraite sera bien moins important.

De plus, comme le rapport l'indique, les réserves évaluées à 5,6 % du PIB (soit plus de 127 milliards) ne sont pas prises en compte dans les projections. Or, pour l'UNSA, dans le débat actuel, cette donnée a toute son importance.

Pour l'UNSA, l'équilibre d'un système par répartition, où les actifs payent pour les retraités, est fondamental pour éviter tout risque de « krach » qui ouvrirait la voie à la capitalisation ou à l'étatisation. Toutefois, pour l'UNSA, il est préférable de raisonner en termes de trajectoire d'équilibre à 10-15 ans.

Si des mesures s'avéraient nécessaires pour assurer l'équilibre, elles devraient, quoi qu'il en soit, être prises par les partenaires sociaux. En effet, pour l'UNSA, le système des retraites étant financé à 80 % par des cotisations, de telles décisions doivent relever d'un accord entre organisations syndicales et patronales, dans le cadre d'une gouvernance du système. Les partenaires sociaux ont en effet toujours pris leur responsabilité dans ce domaine, comme l'atteste la gestion du régime par points AGIRC-ARRCO des salariés du privé.

L'UNSA réaffirme que la recherche de l'équilibre ne peut pas reposer sur l'effort des seuls salariés qui ont déjà largement été mis à contribution.

Le Secrétaire général

Laurent ESCURE

1) Un déficit très contenu :

Même si les sommes en jeu, de 7 à 17 milliards peuvent sembler considérables, rapportés au financement global des retraites, les déficits envisagés sont largement contenus et ne correspondent en rien aux dérapages que l'on a pu connaître dans les décennies précédentes.

D'autant que dans les perspectives présentées **ne sont pas prises en comptes les réserves des régimes de retraite qui représentent 8 fois le déficit évoqué dans le scénario le plus pessimiste**, de même que les ressources (CRDS) rendues disponibles par l'apurement de la dette sociale en 2025.

2) Un travail de prospective du COR à la fois prudent et rigoureux.

Dans un contexte de réforme des retraites particulièrement confus, où la volonté de mêler réforme systémique et réforme paramétrique brouille particulièrement les intentions gouvernementales, la commande de ce rapport, qui apporte finalement peu d'éclairages nouveaux par rapport aux précédents travaux du COR, pouvait permettre à certains courants d'opinion de présenter le système des retraites français comme non viable et insister l'urgence de réformes allant dans le sens d'une restriction des droits des salariés, actifs comme retraités.

Les conclusions du COR pointent les dérives que pourraient induire les diverses mesures visant à apurer les comptes des régimes de retraite : Baisse de la consommation et risque de croissance du chômage, charges supplémentaires sur les régimes de solidarité : chômage, maladie, invalidité, provoquées par l'allongement de la vie professionnelle.

3) Les retraités, acteurs de la solidarité

Le rapport du COR souligne que **les retraités ont contribué largement à l'équilibre du système des retraites par la moindre évolution de leurs pensions par rapport au revenu mensuel de base, par leurs contributions sociales (CSG, CASA), ce qui réduit la charge nette des pensions à 12.7 % du PIB.**

4) Des causes du déficit des régimes de retraites identifiées

Dans ses hypothèses, le COR a tenu compte **de la non compensation partielle des exonérations de cotisation** (exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires et la suppression du forfait social pour certaines catégories de salariés) qui génèrent des réductions de cotisations retraite. Par ailleurs, comme signalé depuis deux ans par le Comité de Suivi des Retraites, **le gel du point d'indice des fonctionnaires a pour conséquence un gel des cotisations de retraite salariés et employeurs, d'où là aussi une perte de recettes pour le financement des retraites.**

La politique de modération salariale, en réduisant la consommation, **ralentit la reprise économique et maintient le chômage à des taux élevés.**

Enfin, **les formes de travail échappant au salariat traditionnel, et donc aux cotisations employeurs et salariés, comme le salariat travesti en auto-entreprise, contribuent à une perte de ressources pour les régimes de retraite.**

En conclusion, nos régimes de retraite demeurent viables. Une évolution de la législation améliorant les règles de solidarité au sein de la société suffirait à les conforter. Les paramètres que l'on tente de nous imposer, dictés par le libéralisme et la recherche du profit, ne vont pas dans le bon sens.